

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

**Nombre de conseillers en exercice :** 19  
**Nombre de conseillers présents :** 15  
**Pour** 15+3  
**Contre** 0

**DELIBERATION N° 20032021-0007**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE**

Madame PUJO Louissette, doyenne de l'assemblée présente le compte administratif 2020 du budget de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 339 903.30	1 744 232.74
Section d'Investissement	786 822.19	1 150 198.95

Monsieur le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte du compte administratif 2020.

Sur proposition de Madame la Doyenne de l'assemblée et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De voter le compte administratif 2020 du budget de la commune comme suit :

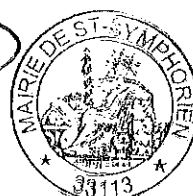
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 339 903.30	1 744 232.74
Section d'Investissement	786 822.19	1 150 198.95

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU  
MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

**Nombre de conseillers en exercice :** 19  
**Nombre de conseillers présents :** 15  
**Pour** 15+3  
**Contre** 0

**DELIBERATION N° 20032021-0009**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CUISINE CENTRALE**

Madame PUJO Louissette, doyenne de l'assemblée présente le compte administratif 2020 du budget de la cuisine centrale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	356 215.22	376 512.20
Section d'Investissement	79 269.86	58 000.00

Monsieur le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte du compte administratif 2020.

Sur proposition de Madame la Doyenne de l'assemblée et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE** :

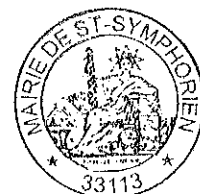
- De voter le compte administratif 2020 du budget de la cuisine centrale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	356 215.22	376 512.20
Section d'Investissement	79 269.86	58 000.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire  
  
Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS :** M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU  
MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES :** Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

**Nombre de conseillers en exercice : 19**  
**Nombre de conseillers présents : 15**  
**Pour 15+3**  
**Contre 0**

**DELIBERATION N° 20032021-00011**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame PUJO Louissette, doyenne de l'assemblée présente le compte administratif 2020 du budget du service de l'eau et assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	318 063.16	334 047.84
Section d'Investissement	142 117.96	116 223.04

Monsieur le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte du compte administratif 2020.

Sur proposition de Madame la Doyenne de l'assemblée et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE :**

- De voter le compte administratif 2020 du budget du service de l'eau et assainissement comme suit :

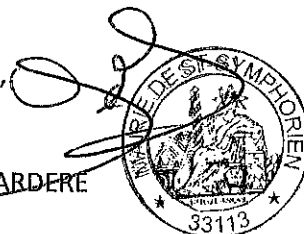
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	318 063.16	334 047.84
Section d'Investissement	142 117.96	116 223.04

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS :** M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU  
MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES :** Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

**Nombre de conseillers en exercice :** 19  
**Nombre de conseillers présents :** 15  
**Pour** 15+3  
**Contre** 0

**DELIBERATION N° 20032021-00013**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 MAISON MEDICALE**

Madame PUJO Louissette, doyenne de l'assemblée présente le compte administratif 2020 du budget de la maison médicale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 574.67	47 506.27
Section d'Investissement	37 239.12	32 000.00

Monsieur le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte du compte administratif 2020.

Sur proposition de Madame la Doyenne de l'assemblée et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE :**

- De voter le compte administratif 2020 du budget de la maison médicale comme suit :

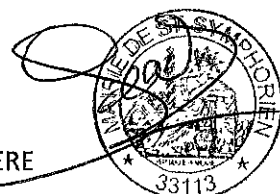
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	12 574.67	47 506.27
Section d'Investissement	37 239.12	32 000.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS :** M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU  
MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES :** Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

**Nombre de conseillers en exercice : 19**  
**Nombre de conseillers présents : 15**  
**Pour 15+3**  
**Contre 0**

**DELIBERATION N° 20032021-00015**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Madame PUJO Louissette, doyenne de l'assemblée présente le compte administratif 2020 du budget du service des pompes funèbres comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 514.37	17 828.65
Section d'Investissement	1 512.78	4 115.54

Monsieur le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte du compte administratif 2020.

Sur proposition de Madame la Doyenne de l'assemblée et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE :**

- De voter le compte administratif 2020 du budget du service des pompes funèbres comme suit :

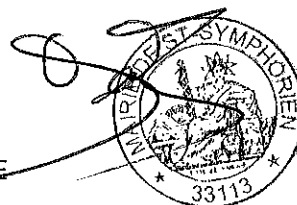
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 514.37	17 828.65
Section d'Investissement	1 512.78	4 115.54

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU  
MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>16</b>
<b>Pour</b>	<b>16+3</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 20032021-0008**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2020 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2020 du budget de la commune

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2020 du budget de la commune réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE** :

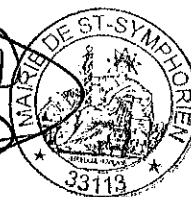
- D'approuver le compte de gestion 2020 du budget de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>16</b>
<b>Pour</b>	<b>16+3</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 20032021-0010**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2020 DE LA CUISINE CENTRALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2020 de la cuisine centrale.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2020 du budget de la cuisine centrale réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE** :

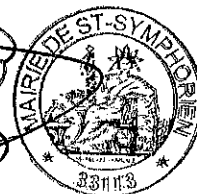
- D'approuver le compte de gestion 2020 du budget de la cuisine centrale.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>16</b>
<b>Pour</b>	<b>16+3</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 20032021-0012**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2020 DU SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2020 du service de l'eau et assainissement.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2020 du budget du service de l'eau et assainissement réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE** :

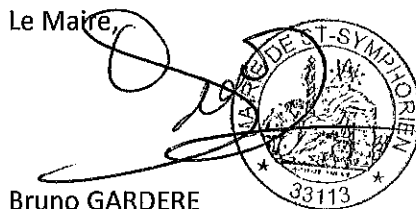
- D'approuver le compte de gestion 2020 du budget du service de l'eau et assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU  
MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>16</b>
<b>Pour</b>	<b>16+3</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 20032021-0014**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2020 DE LA MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2020 de la maison médicale.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2020 du budget de la maison médicale réalisé par le service comptabilité de la commune.

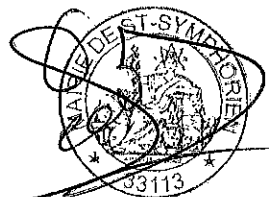
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'approuver le compte de gestion 2020 du budget de la maison médicale.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,



Bruno GARDERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>16</b>
<b>Pour</b>	<b>16+3</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 20032021-0016**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2020 DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2020 du service des pompes funèbres.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2020 du service des pompes funèbres réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE** :

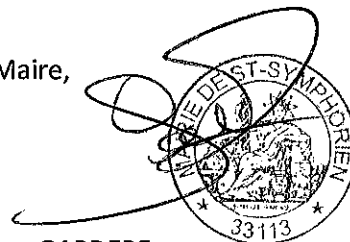
- D'approuver le compte de gestion 2020 du budget du service des pompes funèbres.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

**PRESENTS** : M. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, ROBIN, DAVID, SAUTJEAU  
MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme FAUCHE procuration à Mme GALISSAIRES, M. COURBIN procuration à M. GARDERE, M. CAUDEN à M. ROBIN

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>16</b>
<b>Pour</b>	<b>16+3</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 20032021-0017**

**OBJET : SIGNATURE ACTE RELATIF A LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention de servitude doit être signée avec ENEDIS afin de leur permettre l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique aux Rossigneux Ouest, parcelle section AE 61.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'établir un acte notarié pour constituer cette servitude (pose en souterrain de deux canalisations sur une longueur totale de 64 mètres et sur une bande de 3 mètres).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer cette convention de servitude avec ENEDIS.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures.

Saint Symphorien le 20 Mars 2021,

Le Maire,

Bruno GARDERE

